

# Emploi & blessure médullaire

Vous souhaitez engager une personne blessée médullaire ou l'un∙e de vos collaborateur-trice-s vient de subir une lésion médullaire? Découvrez ci-dessous toutes les informations essentielles.

# Blessure médullaire



Lésion de la moelle épinière : aucune transmission des signaux verbaux vers le reste du corps

→ perte de mouvements et de sensations (paraplégie / tétraplégie)

Possibles complications médicales (ex. : douleurs chroniques, spasmes, infections urinaires, etc.)



Chaque cas de blessure médullaire est différent, discutez avec la personne concernée pour connaître ses besoins spécifiques.

#### Ressources utiles



- Al : soutien financier, conseils et suivi
  - ∘ En cas de difficultés, demandez un e job coach.
- ParaWork spécialiste de la réinsertion en cas de lésion médullaire : accompagnement individualisé
- Fondation suisse pour paraplégiques : financement en cas de non prise en charge par l'Al pour les petites entreprises (demande argumentée)
- Notre club : conseils de personnes concernées

## Avantages 🎢



- La diversité stimule l'innovation de l'entreprise.
- Développez votre stratégie RSE et votre réputation.
- Favorisez l'accessibilité de vos employé·e·s sert aussi à vos client·e·s.
- Les aménagements du poste de travail bénéficient aussi à toute votre équipe.
- Selon des études statistiques :



Leur taux d'absentéisme et de turnover sont équivalents, voire inférieurs. (Burke et al., 2013 et Lengnick-Hall et al., 2008)

## Mesures de l'Al



- Toutes modifications architecturales et moyens auxiliaires nécessaires sont pris en charge.
  - Attendez la décision favorable de l'Al avant toute modification
- Contributions : lors des mesures de réinsertion ou de placement à l'essai
- Allocation d'initiation au travail si faible rentabilité
- Indemnité en cas d'augmentation des cotisations lors d'une absence prolongée

🔼 Assurez-vous de votre éligibilité auprès de l'Al!

#### Intégration en entreprise

(Klimoski & Donahue, 1997)



- 1. L'intégration doit être initiée par la direction, élaborez des politiques internes d'inclusion. Aidez-vous de spécialistes pour définir le cahier des charges.
- 3. Impliquez vos collaborateur trice s dans les discussions, favorisez les échanges (team building) et sensibilisez.



- Sensibilisez votre équipe, formez vos superviseur·e·s, luttez contre les discriminations et adaptez vos pratiques RH aux capacités de la personne.
- 4. La personne concernée est d'une aide capitale dans sa propre intégration, consultez là. La flexibilisation de son horaire permet de compenser les absences.

Pour tout renseignement complémentaire : | secretariat@cfrvr.ch



Nous organisons également des visites en entreprise pour vous faire part de notre expérience et astuces, alors n'hésitez pas à nous contacter!

